



Déclaration Conseil Académique des Langues Régionales

le 14 janvier 2014

Monsieur le Recteur,
Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,
Mesdames, Messieurs les Directeurs Académiques,
Mesdames, Messieurs,

La réunion du CALR est un moment important qui permet de débattre autour des grandes orientations de la politique des langues régionales, et ce avec tous les acteurs concernés. Aucune instance de gestion, départementale ou académique, ne permet un tel débat.

C'est pourquoi, nous le rappelons ici, nous demandons, conformément aux textes, qu'un second CALR soit réuni afin d'aborder au même niveau de responsabilités la politique des langues régionales dans le premier degré.

Quoi qu'il en soit, le CALR ne reste qu'un rendez-vous formel s'il se borne à dresser chaque année les mêmes constats, reportant à plus tard les solutions aux problèmes. Une réflexion approfondie avait été engagée en octobre et en décembre 2011. Elle avait fait émerger 4 priorités : améliorer l'information sur les langues régionales auprès des familles mais également au sein de l'institution (écoles, collèges, lycées) ; accompagner les spécificités pédagogiques du bilinguisme ; sécuriser les parcours du bilingue comme de l'optionnel ; enfin, retrouver une dynamique de recrutement en s'engageant notamment sur la formation à l'interne des enseignants monolingues.

Nous demandons aujourd'hui le bilan des engagements pris, mais surtout, nous exigeons qu'ils se traduisent maintenant de manière concrète et lisible. La *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* du 8 juillet 2013 consacre la place des langues régionales et encourage le développement du bilinguisme. Le *Pacte d'avenir pour la Bretagne*, signé le 13 décembre à Rennes, doit être décliné en « *une convention spécifique portant notamment sur la formation et le recrutement d'enseignants des langues de Bretagne et sur le développement de l'enseignement bilingue* ». Nous attendons aujourd'hui que les engagements pris au sommet de l'Etat pour la politique éducative se traduisent dans notre académie. Nous ne nous satisferons pas du « *lentement mais sûrement* » qu'on nous impose comme le maître mot de la politique académique en matière de développement des langues régionales. Car, en l'occurrence, *lentement* rime avec *aucunement* !

Notre position n'est pas une posture. Les problèmes sont identifiés, et les propositions sont sur la table. Concernant l'articulation entre le premier et le second degré, nous avons demandé davantage de volontarisme de la part de l'institution. Nous avons proposé qu'une enquête d'ampleur soit mise en œuvre pour la poursuite du bilingue en collège. Nous redemandons ici que des outils permettant

d'enquêter sur la demande des familles soient accessibles en ligne sur le site du rectorat.

Concernant la « ressource » en enseignants, nous avons demandé régulièrement que l'ouverture de postes aux concours s'accompagne d'un engagement fort en termes de formation initiale mais aussi d'un budget spécifique permettant l'accès aux congés formation pour les collègues souhaitant se former en langue régionale.

Aujourd'hui nous commençons à percevoir des effets positifs de la relance du recrutement dans le cadre de la *Loi de programmation*. Nous demandons un engagement du même ordre pour le recrutement en langue régionale, avec une programmation selon des objectifs chiffrés correspondant à l'anticipation des besoins. L'ouverture programmée de postes aux concours est un élément essentiel pour créer l'appel d'air susceptible de faire augmenter significativement le nombre des candidats. De même les places offertes au concours spécial interne doit être en nombre suffisant de manière à résorber la précarité.

Nous refusons qu'on nous objecte le faible nombre des candidats effectivement présents, ou encore leur faible niveau, etc. Plutôt que cette antienne, ce que nous attendons aujourd'hui ce sont des décisions qui permettent d'avancer vers une formations initiale de qualité afin de soutenir les candidats et les lauréats aux concours.

Plutôt que d'opposer « *la qualité* » à « *la quantité* », prenons enfin la mesure du développement des langues régionales !

Cela passe aussi par des moyens institutionnels pour l'accompagnement pédagogique des collègues .

Dans le premier degré :davantage de conseillers pédagogiques d' IEN langue et culture régionales. Des stages de formation continue, en didactique de l'enseignement bilingue, mais aussi en remise à niveau linguistique.

Dans le second degré : des initiatives permettant de sortir les collègues d'optionnel et de bilingue de leur isolement, mais aussi en matière d'édition pédagogique.

Ce CALR va examiner les propositions de l'administration dans le second degré, pour l'ouverture d'options, de filières, de classes de gallo, de breton, mais également des propositions remontant des établissements. Nous ne pouvons qu'insister ici sur la nécessité de prendre en compte les délibérations et les votes issus des débats menés avec les élus des personnels et des parents dans les C.A. où s'exerce, conformément aux textes en vigueur, l'autonomie de l'établissement. Après les échanges très tendus qui ont eu lieu à ce sujet lors du GT du 20 décembre, nous notons avec satisfaction que certaines demandes qui n'avaient pas été prises en compte lors du GT sont aujourd'hui intégrées ; nous interrogerons une nouvelle fois l'administration au sujet de celles qui ne le sont pas.

Nous défendrons les demandes d'ouverture de filières, d'options, ou de DNL, car elles correspondent à la réalité de la demande sur le terrain. Nous interviendrons plus généralement en ce sens pour que la « politique des pôles », défendue par le rectorat, tienne davantage compte de cette réalité.

Merci de votre attention.